

Remplace SIA 226:1976

Allgemeine Bedingungen für Natursteinmauerwerk

Condizioni generali per le costruzioni di muratura in pietra naturale

Conditions générales pour la construction en maçonnerie de pierre naturelle

118/266-2

Numéro de référence
SN 507266-2:2017 fr

Valable dès: 2017-09-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Dans la présente publication, on a constamment choisi la forme masculine pour les désignations de personnes et de fonctions. Les désignations s'appliquent toutefois aux femmes comme aux hommes.

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2017-09 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Domaine d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	6
1 Contrat d'entreprise	7
1.1 Appel d'offres	7
1.2 Offre de l'entrepreneur	9
1.3 Obligations des parties contractantes ..	9
2 Conditions de rémunération	11
2.1 Généralités	11
2.2 Prestations comprises	11
2.3 Prestations non comprises	11
3 Modification de commande	12
4 Exécution des travaux	12
5 Métrés, modalités de paiement	12
5.1 Généralités	12
5.2 Règles de métré	12
5.3 Modalités de paiement	13
6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts	13
7 Extinction prématurée du contrat	13
Annexe	
A (informative) Explications concernant les règles de métré	14
B (informative) Publications	16
C (informative) Index des termes techniques	17

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des *Conditions générales pour la construction (CGC)*. Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction (CGC)

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Organisations représentées dans la commission SIA 266 et dans le groupe de travail SIA 118/266-2

EPF Zurich	École polytechnique fédérale de Zurich
NVS	Natursteinverband Suisse
SIA GS	Bureau SIA
SSE	Société suisse des entrepreneurs

Commission SIA 266

		Représentant de
Président	Nebojša Mojsilovic, dr EPF, ing. dipl. TU/SIA, Zurich	EPF Zurich
Membres	Fritz Kreppelt, dr chim. dipl., Oberwil Eric Lattion, ing. dipl. EPF/SIA, Muraz Stefano Mina, ing. dipl. EPF/SIA, Vira Xavier Mittaz, ing. dipl. EPF/SIA, Sion Ruedi Räss, ing. dipl. EPF/SIA, Sursee Philipp Rück, dr géol. dipl. EPF/SIA, Schinznach Dorf Joseph Schwartz, prof. dr ing. dipl. EPF, Zurich Gianfranco Sciarini, ing. dipl. EPF/SIA, Vira Andreas Tettue, technologue du béton, Berne Michael Waber, entrepreneur dipl., Thoune	Industrie du mortier Bureau d'études Bureau d'études Bureau d'études Fabricant de pierres Recherche en matériaux, NVS EPF Zurich Bureau d'études Industrie du mortier SSE

Groupe de travail SIA 118/266-2

Présidence	Philipp Rück, dr géol. dipl. EPF/SIA, Schinznach Dorf	Recherche en matériaux, NVS
Membre	Bruno Portmann, arch. dipl. EPF/SIA, Niedergösgen	Recherche en matériaux

Responsable SIA GS Heike Mini, ing. dipl. TU/SIA, Zurich

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/266-2 le 6 juin 2017.

Elle est valable à partir du 1^{er} septembre 2017.

Elle remplace la norme SIA 226 *Maçonnerie de pierre naturelle – Prestations et fournitures*, édition 1976.

Copyright © 2017 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction, sont réservés.